



Chemical of Africa SA (Chemaf SA)

N° d'identification : 6-122-N46762M

RCCM : CD/L'SHI/TRICOM/13-B-0660

Siège social : Etoile Mine, Chaussée de Kasenga, Q. Kalukuluku, Lubumbashi, République Démocratique du Congo

info@chemaf.com | www.chemaf.com

Lubumbashi, 03 décembre 2024

Référence : CHMF/PDG/SV/03122024/0223

A/R



Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Gouverneur ;
Province du Haut-Katanga,
à Lubumbashi

A Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial en charge des Mines

à Lubumbashi

Concerne : Transmission des documents en rapport avec le PE 12113

Excellence Monsieur le Ministre,

Nous vous saisissons par la présente en rapport avec ce dont mieux repris en concerne.

En effet, comme convenu lors de notre entretien d'hier nous vous prions de trouver en annexe de la présente toute la documentation se rapportant au PE 12113 appartenant exclusivement à la Société CHEMAF SA et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables dans le secteur minier en République Démocratique du Congo.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour CHEMAF SA





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER



CERTIFICAT D'EXPLOITATION

N°CAMI/CF/.6644/12.

En exécution de l'Arrêté Ministériel n° 0542/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 23/08/2012 portant octroi du **PERMIS D'EXPLOITATION** n° 12113, au nom de **CHEMICAL OF AFRICA SPRL** ayant son siège social sis **Avenue Usoke N°144, Lubumbashi/Katanga**,

Est établi le présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** qui lui confère le droit exclusif d'effectuer, du 23/08/2012 au 22/08/2042, les travaux de recherches, de développement et d'exploitation des substances minérales suivantes : **Argent, Cobalt, Cuivre, Etain, Fer, Or, Plomb et Zinc**, à l'intérieur du périmètre faisant l'objet du **PERMIS D'EXPLOITATION** composé de 99 carrés situés dans le Territoire de **Kipushi**, District du **Haut-Katanga**, Province du **Katanga**.

Les coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre sont reprises dans l'Annexe 1 qui fait partie intégrante du présent **CERTIFICAT**.

Délivré à Kinshasa, le 30 AOUT 2012

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Joseph AMISI MATONGO

Mentions Spécifiques

- Il est rappelé au titulaire de ce titre minier qu'en application de l'article 592 du Règlement Minier, il est tenu de respecter les dispositions du Chapitre VI du Titre XVIII dudit Règlement visant la mise en conformité environnementale des opérations exécutées en vertu de son PERMIS D'EXPLOITATION.
- Il est également rappelé le dépôt de l'Attestation de Commencement des travaux de développement et de construction dans les 3 ans de la délivrance du titre.
- Toute modification ultérieure du présent CERTIFICAT D'EXPLOITATION sera, selon le cas, portée au dos de ce titre ou reprise dans une des annexes complémentaires qui en feront parties intégrantes.

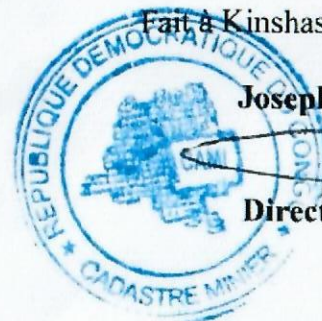
INSCRIPTION DE LA MODIFICATION DU PERIMETRE DU PERMIS D'EXPLOITATION N° 12113

Conformément aux prescrits de l'article 380, alinéa 1^{er} du Règlement Minier ; et

Considérant l'avis cadastral émis en date du 29/01/2014 ;

Et considérant la Notification de l'Inscription d'office n° CAMI/DG/012/2015 du 27/02/2015, portant octroi du Permis d'Exploitation n° 13115, le périmètre résiduel du Permis d'Exploitation n° 12113 octroyé à la Société **CHEMICAL OF AFRICA Sarl**, après Cession partielle dudit Permis d'Exploitation, couvre un périmètre composé de 90 carrés.

Fait à Kinshasa, le 04 MAR 2015



Joseph AMISI MATONGO

Directeur Général Adjoint



CADASTRE MINIER

PROCES-VERBAL DE BORNAGE

L'an deux mille dix-huit, le huitième jour du mois d'Août, nous **KAZADI MASENGO Emmanuel** et **KYOBELA WIBYALA Jean Bosco** respectivement Chargé de Bornage et chargé de la Retombe Minière du Cadastre Minier des Provinces du Grand Katanga, en mission officielle dans le territoire de Kipushi suivant l'ordre de mission n° **CAMI/KAT/012/2018** du 23 Juillet 2018, en vertu de l'article 31 du Code Minier et 482 du Règlement Minier, alinéas 1 et 2, certifions avoir procédé au bornage du Périmètre couvert par le **Permis d'Exploitation n° 12113** appartenant à la **Société CHEMICAL OF AFRICA Sarl**, situé dans la Province du Haut-Katanga, constaté par le certificat n° **CAMI/CE/6644/12**, en présence de monsieur **MUTSHAILA MUKINI Guy**, Géologue de ladite société.

Les coordonnées géographiques des sommets matérialisés à l'aide du GPS GARMIN map 62sc calé dans le système géodésique WGS 84 sont :

SOMMET	LATITUDE SUD	LONGITUDE EST	ALTITUDE EN MÈTRES	DATE DE LA POSE DE LA BORNE	HEURE DE LA POSE DE LA BORNE	OBSERVATION
1	11° 40' 00"	27° 37' 30"	1255	07/08/2018	11H 52'	Se situe à environ 800 m au Nord-Ouest du village Kana.
2	11° 41' 00"	27° 37' 30"	1256	04/08/2018	13H 50'	Se situe à environ 1000 m au Nord-Est du village Mukwemba, soit à 1200 m au Nord-Est du village Kijiba.
3	11° 41' 00"	27° 37' 00"	1260	04/08/2018	13H 07'	Se situe à environ 550 m au Nord-Est du village Kijiba.
4	11° 42' 30"	27° 37' 00"	1257	04/08/2018	10H 45'	Se situe à 900 m au Nord du village Mashimikila 1.

5	11° 42' 30"	27° 37' 30"	-	03/08/2018	-	pas été matérialisé parce qu'il tombe dans la carrière de la société EGMF.
6	11° 43' 00"	27° 37' 30"	1267	03/08/2018	15H 30'	Se situe à environ 750 m à l'Est du village Mashimikila 1.
7	11° 43' 00"	27° 38' 00"	1277	03/08/2018	15H 00'	Se situe à environ 1600 m à l'Est du village Mashimikila 1.
8	11° 43' 30"	27° 38' 00"	1268	03/08/2018	13H 50'	Se situe à environ 1400 m à l'Est du village Mashimikila 2.
9	11° 43' 30"	27° 38' 30"	1250	03/08/2018	14H 20'	Se situe à environ 2300 m à l'Est du village Mashimikila 2, soit à 700 m au Nord-Est des installations de la ferme Nizard.
10	11° 45' 00"	27° 38' 30"	1246	03/08/2018	11H 46'	Se situe à environ 2500 m au Nord-Est du village Kaposi.
11	11° 45' 00"	27° 40' 00"	1235	02/08/2018	13H 36'	Se situe dans la région de Kakulabashike, à environ 4000 m au Sud-Est des installations de la ferme Nizard.
12	11° 46' 00"	27° 40' 00"	1256	30/07/2018	14H 03'	Se situe dans la région de Kakulabashike, à environ 2500 m au Nord du village Kiposa 1.

13	11° 46' 00"	27° 41' 00"	1239	30/07/2018	14H 35'	région de Kakulabashike, à environ 2900 m au Nord-Est du village Kiposa 1.
14	11° 47' 30"	27° 41' 00"	1242	28/07/2018	14H 21'	Se situe à environ 700 m au Nord-Est du village Kiposa 2.
15	11° 47' 30"	27° 42' 00"	-	30/07/2018	-	Ce sommet n'a pas été matérialisé parce qu'il tombe dans le village Kindebwe2.
16	11° 48' 00"	27° 42' 00"	1240	28/07/2018	12H 48'	Se situe à 800 m au Nord-Est du village Kabulamenshi.
17	11° 48' 00"	27° 42' 30"	1222	28/07/2018	12H 13'	Se situe à environ 1300 m au Nord-Est du village kabulamenshi.
18	11° 48' 30"	27° 42' 30"	1235	27/07/2018	15H 22'	Se situe à environ 1100m à l'Est du village Kabulamenshi.
19	11° 48' 30"	27° 44' 00"	1204	28/07/2018	11H 46'	Se situe à environ 2400 m au Nord-Est du village Diambala.
20	11° 50' 00"	27° 44' 00"	1202	26/07/2018	12H 49'	Se situe à environ 800 m au Nord-Est du village Kitanika, soit à 1400 m au Sud-Est du village Diambala.
21	11° 50' 00"	27° 45' 00"	1182	26/07/2018	13H 34'	Se situe à 2500 m au Nord-Est du village Kitanika.

22	11° 51' 30"	27° 45' 00''	1157	25/07/2018	13H 26'	environ 1900 m au Sud-Est du village Kyupa.
23	11° 51' 30"	27° 43' 00''	1182	25/07/2018	14H 50'	Se situe à environ 1800 m au Sud-Ouest du village Kyupa.
24	11° 50' 30"	27° 43' 00''	1213	25/07/2018	15H 42'	Se situe à environ 1300 m au Sud-Ouest du village Kitanika.
25	11° 50' 30"	27° 42' 00''	1172	27/07/2018	11H 37'	Se situe à environ 600 m au Sud-Ouest du village Lupapamina.
26	11° 49' 30"	27° 42' 00''	1230	27/07/2018	12H 27'	Se situe à environ 1300 m au Nord-Ouest du village Lupapamina.
27	11° 49' 30"	27° 41' 00''	1189	27/07/2018	13H 21'	Se situe à environ 2500 m au Nord-Ouest du village Lupapamina, soit à 2500 m au Sud-Ouest du village Kabulamenshi.
28	11° 48' 30"	27° 41' 00''	1222	28/07/2018	13H 42'	Se situe à environ 1000 m au Sud-Est du village Kiposa 2, soit à environ 1250 m au Sud- Ouest de Kiposa Plant.
29	11° 48' 30"	27° 40' 00''	1170	27/07/2018	14H 18'	Se situe à environ 2200 m au Sud-Est du village Kikula Makulo, soit à 1800 m au Sud- Ouest du village Kiposa 2.

30	11° 47' 30"	27° 40' 00"	1216	30/07/2018	11H 20'	environ 550 m à l'Ouest du village Kiposa 1.
31	11° 47' 30"	27° 39' 00"	-	30/07/2018	-	Ce sommet n'a pas été matérialisé parce qu'il tombe dans le village Kikula Makulo.
32	11° 46' 00"	27° 39' 00"	1239	02/08/2018	14H 24'	Se situe à environ 1900 m au Nord du village Kawama.
33	11° 46' 00"	27° 38' 00"	1184	02/08/2018	15H 45'	Se situe à environ 600 m au Nord-Est du village Kaposa.
34	11° 45' 00"	27° 38' 00"	1223	03/08/2018	12H 28'	Se situe à environ 1900 m au Nord-Est du village Kaposa.
35	11° 45' 00"	27° 37' 00"	1195	02/08/2018	16H 46'	Se situe à environ 800 m au Nord-Est du village Kitanda.
36	11° 43' 30"	27° 37' 00"	1222	02/08/2018	17H 43'	Se situe à environ 400 m à l'Ouest du village Mashimikila 2.
37	11° 43' 30"	27° 36' 00"	1227	04/08/2018	11H 34'	Se situe à environ 250 m au Nord-Est des installations de la ferme FMM (Filles Missionnaires de Marie).

38	11° 42' 00"	27° 36' 00"	-	04/08/2018	-	sommet tombe dans le village katemwa. Elle a été placée en retrait de 200 m au Sud au point des coordonnées géographiques 11° 42' 06,5"S/ 27° 36' 00"E
39	11° 42' 00"	27° 34' 30"	-	07/08/2018	-	Cette borne n'a pas été posée parce qu'elle tombe dans le village kilobelobe Na Mumba.
40	11° 41' 30"	27° 34' 30"	1257	07/08/2018	10H 34'	Se situe à environ 400 m à l'Ouest du village kilobelobe Na Mumba de la rive Ouest.
41	11° 41' 30"	27° 36' 00"	1272	07/08/2018	09H 47'	Se situe à environ 700 m au Nord du village katemwa.
42	11° 40' 00"	27° 36' 00"	1266	07/08/2018	11H 31'	Se situe à environ 1200 m à l'Est du quartier Luwowoshi, soit à environ 1600 m au Nord-Ouest du lac Kijiba

Société CHEMICAL OF AFRICA un pour le CADASTRE MINIER et un pour la Division Provinciale des Mines du Katanga Sud) au jour, mois et an ci-dessus.

Fait à Lubumbashi, le 08 Aoû 2018

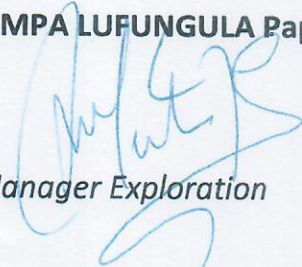
Pour La Société CHEMICAL OF AFRICA Sarl

MUTSHAILA MUKINI Guy



Géologue

MUHEMPA LUFUNGULA Papy



Manager Exploration

Pour le Cadastre Minier

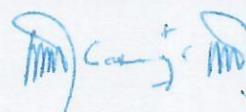
KYOBELA WIBYALA Jean Bosco



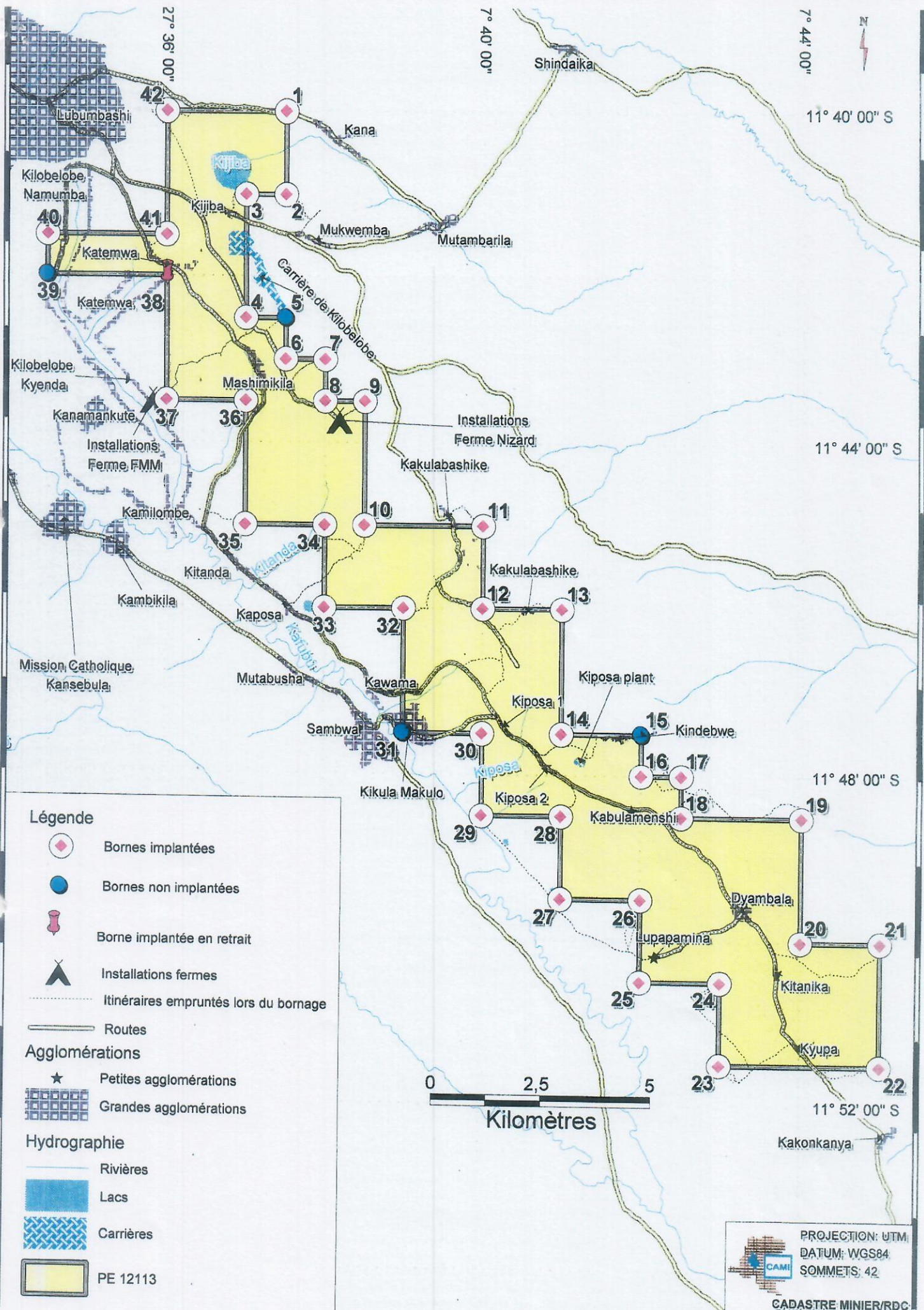
Chargé de la Retombe Minière



KAZADI MASENGO Emmanuel



Chargé de Bornage



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT-KATANGA

Division Provinciale des Mines



LUBUMBASHI

Le Chef de Division

Lubumbashi, le 22 Novembre 2022

Div. Min /8.0/354/2192/2022

Copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Chef de Service des Mines
- Monsieur le Directeur Chef de Service de Géologie
(Tous) à Kinshasa
- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Haut-Katanga
- Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines
(Tous) à Lubumbashi

Objet : Déclaration d'ouverture d'un centre d'exploitation du PE 12113 dit Mufunta

Dossier : Chemical of Africa SA

A Monsieur le Représentant de la de la société CHEMAF SA à Lubumbashi

Monsieur le Représentant,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre référencée GY/DG-CHU/07102022 /88 du 07 /10/2022 relative à l'objet en marge et vous remercie.

En effet, en annexe de votre déclaration, les documents ci-après ont été répertoriés à savoir :

- Une copie de l'avis environnemental favorable de l'EIE / PGES du PE 12113 référencé N°044/CPE/2012.
- La copie du certificat d'exploitation du PE 12113 référencé N° CAMI/CE/6644/12
- L'extrait de la carte de retombe du PE 12113 au degré Carré S11/27 ;
- La carte de localisation du centre d'exploitation du PE 12113 situé dans la localité de Mufunta et matérialisé sur le site par le développement d'une mine à ciel ouvert ;

Etant donné que les documents ci-haut répertoriés sont conformes aux dispositions de l'article 484 du Règlement minier.

Vu l'importance du dossier, j'émet
mon approbation sur la déclaration d'ouverture du centre d'exploitation Mufunta dans
le PE 12113 et le transmets à son excellence Monsieur le Gouverneur de la Province
du Haut-Katanga qui me lit en copie pour son gouverne.

Veillez agréer, Monsieur le
représentant de la Société CHEMAF SA, l'assurance de ma considération distinguée.

Mike MUTINDI WA MUTINDI



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT-KATANGA

Division Provinciale des Mines



LUBUMBASHI

Le Chef de Division

Lubumbashi, le 22 Novembre 2022

Div. Min /8.0/354/2191/2022

Copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Chef de Service
des Mines
- ✓ Monsieur le Directeur Chef de Service de
Géologie
(Tous) à KINSHASA
- Son Excellence Monsieur le Ministre
Provincial des Mines
- ✓ Monsieur le Représentant de la Société
CHEMAF SA
(Tous) à Lubumbashi

Objet : Transmission :

**Approbation du Centre d'exploitation
du PE 12113 dit Mufunta**

**A Son Excellence Monsieur le Gouverneur
de la Province du Haut-Katanga
à Lubumbashi**

Excellence,

J'ai l'honneur de vous transmettre en
attachement à la présente, l'approbation de la déclaration d'ouverture d'un centre
d'exploitation Mufunta dans le permis d'exploitation PE 12113.

Tout en vous souhaitant une bonne
réception, je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Gouverneur, l'expression de
mes sentiments les plus respectueux.

MIKE MUTINDI WA MUTINDI

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES MINES
Secrétariat Général des Mines



DIRECTION DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT MINIER

Kinshasa, le 05 FEV 2016

N° 004 /DPEM/2016

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines ;
- Monsieur le Secrétaire Général des Mines.
(Tous) à Kinshasa/Gombe
- Monsieur l'Administrateur de la Société
CHEMICAL OF AFRICA sarl
144. av usoki/kampemba
LUBUMBASHI / KATANGA

Concerne : Attestation de commencement
des travaux de développement
et de construction de la Société
CHEMICAL OF AFRICA
PE N° 12113
AVIS FAVORABLE

A Monsieur le Directeur Général
du Cadastre Minier
à Kinshasa /Gombe

Monsieur le Directeur Général,

La Direction de Protection de l'Environnement Minier du Ministère des Mines a reçu du Cadastre Minier par sa lettre n°Réf/CAMI/DG/074/2016, du 02/février 2016 la copie de l'attestation de commencement des travaux de développement et de construction de la société CHEMICAL OF AFRICA Sarl.

Après vérification des éléments joints aux dossiers, la Direction de Protection de l'Environnement Minier constate que la Société s'est conformée aux prescrits des articles 390 et 391 du Règlement Minier relatifs au commencement des travaux de développement et de construction et accorde son **avis favorable** quant à l'octroi du certificat de commencement des travaux de développement et de construction.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Jacques RAMAZANI LUTUBA
Directeur Chef de Service



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES MINES
SECRETARIAT GENERAL DES MINES

KINSHASA, LE 11 MAR 2016



DIRECTION DES MINES

No. 0207/354/DM/M.H.OM/2016

Objet : Transmission Avis
Technique de Commencement
des travaux de développement
et de construction sur le
périmètre couvert par
le Permis d'Exploitation
n° 12113 de la Société
CHEMICAL OF AFRICA Sarl

A Monsieur le Directeur Général
du Cadastre Minier
Immeuble Ex-BCA, croisement
des Avenues Mpolo et
Kasa-Vubu
à Kinshasa/Gombe

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur d'accuser
réception de votre lettre n°CAMI/DG/072/2016, du 02 février 2016,
relative à l'objet mieux identifié en marge et vous remercie.

Après examen, je vous
transmets l'avis technique de la Direction des Mines afférent audit
dossier.

Veillez agréer, Monsieur le
Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur - Chef de Service des Mines a.i

MWAN'OMBAY. H.E

- C.C. : - Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines
- Monsieur le Secrétaire Général des Mines
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines /Haut-Katanga
- Société CHEMICAL OF AFRICA Sarl



DIRECTION DES MINES

No. /354/DM/M.H.OM/2016

AVIS TECHNIQUE

- I. Concerne : Commencement des travaux de développement et de construction sur le périmètre couvert par le Permis d'Exploitation n° 12113 de la Société CHEMICAL OF AFRICA Sarl

La Direction des Mines a reçu du Cadastre Minier, la lettre n°CAMI/DG/072/2016, du 02 février 2016, relative au dossier mieux identifié en marge.

Le dossier instruit est composé des éléments ci-après :

- Formulaire de l'attestation de commencement des travaux de développement et de Construction n°341 du 26 janvier 2016;
- Certificat d'exploitation n°CAMI/CE/6644/2012 du 30 août 2012;
- Lettre n°050/CPE/2013 du 28 février 2013 relative à la transmission de l'avis environnemental et décision d'approbation ;
- Description des travaux de développement et de construction ;
- Dépôt du sommaire du plan de gestion environnemental et d'explication des mesures d'atténuation et de réhabilitation prévues pour le projet d'exploitation PE n°12113;
- Sommaire de l'EIE/PGEP de la Société CHEMAF Makala PE n°12113 ;
- Ordre de mission n°CHMF/GEO/16/2015 ;
- Rapport de la mission effectuée sur le site du Permis d'Exploitation n°12113 Province du Katanga à Kipushi District du Haut -Katanga;
- Décision n°045/CPE du 10 avril 2012 portant approbation de l'EIE-PGEP de la Société CHEMICAL OF AFRICA Sarl, PR n°12113, territoire de Kipushi;
- Avis de confirmation de recevabilité de l'EIE-PGEP de la Société CHEMICAL OF AFRICA Sarl pour la transformation du n° 12113 en Permis d'exploitation, territoire de Kipushi;
- Bordereau de versement des espèces en ME n°069463 ;

-/-

Conformément aux prescrits des articles 390, 391 et 393
littéra b du Règlement Minier, la Direction des Mines a vérifié les
éléments ci-après :

- la constitution d'une sûreté financière pour la réhabilitation
du périmètre ;
- la description des travaux de développement et de
construction engagés et s'est assurée que le titulaire a rempli
les conditions requises.

En conséquence, la Direction des Mines émet un avis
technique favorable quant au commencement des travaux de
développement et de construction sur le périmètre couvert par le
Permis d'Exploitation n°12113 de la Société CHEMICAL OF AFRICA
Sarl opérant dans la Province du Haut-Katanga.

Fait à Kinshasa, le

11 MAR 2016

Le Directeur - Chef de Service des Mines a.i

MWAN'OMBEY. H.E



République Démocratique du Congo
Ministère des Mines
Secrétariat Général des Mines

Kinshasa, le 18 JUN 2012

DIRECTION DES MINES

N° 05.1.1.../354/DM/KAS.NG/2012

Objet : Transmission Avis
Technique de transformation
de Permis de Recherches
n°12113 de la Société
Chemical of Africa Sprl
en Permis d'Exploitation

✓ A Monsieur le Directeur Général
du Cadastre Minier
Immeuble Ex-BCA, croisement
des Avenues Mpolo et KASA-VUBU
à Kinshasa/Gombe

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER
Reçu le 21 JUN 2012
N° d'Enregistrement 01527
Paraphé

D.T.

Pour dispoits.
22 12.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception
de votre lettre n° CAMI/DG/795/2012, du 26 avril 2012, relative à
l'objet mieux identifié en marge et vous remercie.

Y faisant suite, je vous
transmets en annexe, l'avis technique favorable de la Direction des Mines
afférent audit dossier.

Veillez agréer, Monsieur le
Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur - Chef de Service des Mines

KASANDA NGOY T

- C.C : - Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines
- Monsieur le Secrétaire Général des Mines
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines /Katanga
- Société Chemical of Africa Sprl

CADASTRE MINIER	
DC	Pour
DA	Tratament
DE	TE

Direction des Mines : Avenue de la Justice n° 239 bis, E-mail dirminesrdcmindes@yahoo.fr

BP: 5306 KIN 10
Tél. 081.559.25.35

DIRECTION DES MINES

N° 05.12..../354/DM/KAS.NG/2012

AVIS TECHNIQUE

I. Concerne : Demande de transformation de Permis de Recherches
n° 12113 de la Société CHEMICAL OF AFRICA SPRL
en Permis d'Exploitation

La Direction des Mines a reçu de la Direction Générale du Cadastre Minier, la lettre n°CAMI/DG/795/2012 du 26 avril 2012, relative au dossier mieux identifié en marge.

II. Analyse des éléments du dossier

Conformément aux compétences lui dévolues, de par les dispositions des articles 14 et 10 respectivement du Code et Règlement Miniers, la Direction des Mines a examiné les pièces ci-dessous contenues dans ce dossier :

- Avis Cadastral favorable du 26 avril 2012;
- Extrait de la carte de retombe Minière;
- Liste des coordonnées géographiques;
- demande d'octroi des droits Miniers et de carrières d'exploitation n° 4817 du 05 mars 2012;
- liste signée et datée, des coordonnées géographiques des sommets ;
- Avis Environnemental n°044/CPE/2012 du 18 avril 2012;
- décision n°045/CPE du 18 avril 2012 portant approbation de l'EIE-PGEP de la Société Chemical of Africa Sprl, PR n°12113, Territoire de Kipushi;
- Avis de confirmation de recevabilité de l'EIE/PGE de la Société Chemical of Africa Sprl pour la transformation du PR n°12113 en Permis d'Exploitation, Territoire de Kipushi;
- quittance ;
- acte de déclaration de cession de 5 % du capital social à l'Etat Congolais;
- Certificat de Recherches n°CAMI/CR/6043/10 du 06 septembre 2010 ;
- Procès- Verbal de consultation ;
- statuts ;

-/-



- acte notarié ;
- Immatriculation au Nouveau Registre du Commerce n°8.457;
- Identification Nationale n°6-122-N46762M ;
- étude de faisabilité ;
- lettre n°0328/354/DM/KAS-NG/2012 du 02 mai 2012 relative au complément d'informations ;
- réponse à la demande de complément d'informations n°0328/354/KAS-NG/2012 du 02 mai 2012.

La Direction des Mines, conformément aux prescrits des articles 71 et 152 respectivement du Code et Règlement Miniers, a vérifié les éléments ci-après:

- l'existence d'un gisement économiquement exploitable à grande échelle ;
- la preuve de l'existence des ressources financières nécessaires pour mener à bien le projet ;
- le plan d'encadrement technique des travaux de développement, de construction et d'exploitation de la mine ;
- la déclaration notariée de cession à l'Etat de 5 % du capital social de la Société Chemical of Africa Sprl.

En conséquence, la Direction des Mines émet un avis technique favorable quant à la transformation de Permis de Recherches n°12113 de la Société CHEMICAL OF AFRICA SPRL en Permis d'Exploitation.

Fait à Kinshasa, le 8 JUN 2012

Le Directeur - Chef de Service des Mines

KASANDA NGOY T



A/R.



Chemical of Africa SA

Id. Nat.: 6-122-N46762M

N° TVA: 0171/DGI/DGE/DIG/MB/TVA/2011

RCCM : CD/L'SHI/TRICOM/RCCM/13-B-0660

NIF : A0708211 J – Capital Social : 51.717.970 USD

No. 144, Avenue USOKE C/KAMPEMBA

Lubumbashi, République Démocratique du Congo

Réf: GY/DG-CHU/07102022/...

Lubumbashi, le 07/10/2022



Transmis Copie pour information à :

- Monsieur le Directeur national des Mines ;
- Monsieur le Directeur national de Géologie.

Tous à Kinshasa

A Monsieur le Chef de Division Provincial
des Mines.
A Lubumbashi

Concerne : **Déclaration d'ouverture du centre d'Exploitation dans qle
PE 12113**

Monsieur,

Nous avons l'honneur de venir
auprès de votre auguste personnalité au sujet dont mention en concerne.

Nous sommes détentrice du PE ci-
haut cité, situé dans la Province du Haut-Katanga, Territoire de Kipushi.
Nous désirons bien nous conformer à l'article 484 du règlement minier en
vigueur tout en joignant en annexe :

- La copie du certificat d'exploitation ;
- La copie de l'autorisation environnementale ;

BATIR L'AFRIQUE – BUILD AFRICA



Chemical of Africa SA

Id. Nat.: 6-122-N46762M

N° TVA: 0171/DGI/DGE/DIG/MB/TVA/2011

RCCM : CD/L'SHI/TRICOM/RCCM/13-B-0660

NIF : A0708211 J – Capital Social : 51.717.970 USD

No. 144, Avenue USOKE C/KAMPEMBA

Lubumbashi, République Démocratique du Congo

- La carte identifiant le carré minier à l'intérieur duquel le centre sera installé ;
- Le plan d'accès au site.

Tout en espérant une suite favorable à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de Division Provincial, l'expression de notre considération.

Pour CHEMAF SA.

BATIR L'AFRIQUE – BUILD AFRICA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Lubumbashi, le 12 10 2022



PROVINCE DU HAUT – KATANGA
DIVISION PROVINCIALE DES MINES
LUBUMBASHI
Le Chef de Division

N°DIV-MIN/354/8.0/...../2022 ^{RS9}

V/réf : GY/DG-CHU/07102022/188

Objet : Accusé de réception

**Dossier : Demande d'ouverture d'un
centre d'exploitation dans le PE 12113**

**A Monsieur le Directeur Général de
la société CHEMICAL OF AFRICA
SA, Chemaf en sigle
144, Avenue USOKE, C/
KAMPEMBA, Lubumbashi,
République Démocratique du
Congo
à Lubumbashi**

14/10/2022

MUZURI'

gkc

réception de votre lettre dont l'objet et la référence sont en apostille et vous en remercie.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur d'accuser bonne

Après lecture et analyse de celle-ci par mes services, je prends acte des documents l'accompagnant tout en vous en félicitant de vous être conformé à l'article 484 du Règlement Minier en vigueur dans notre pays. Je vous demande de passer à mon office, précisément au Bureau des Mines pour un entretien sur les modalités d'une descente sur terrain avec l'équipe d'experts en la matière.

Sentiments patriotiques.



MUTINDI WA MUTINDI MIKE



CHEMAF S.P.R.L.

NRC: 8457 – id. Nat: 6-122- N46762M.
No. 144, Avenue USOKE C/KAMPEMBA
LUBUMBASHI,
République Démocratique du Congo
WWW.chemaf.com

PROCES VERBAL DE CONSULTATION

L'an deux mille douze, le 05 jour du mois de Janvier, nous Papy MUHEMPA LUFUNGULA et Nestor KAMBAJ MBAZ de la société CHEMICALS OF AFRICA (CHEMAF), avons consulté les populations des entités environnantes et celles trouvant dans le Périmètre de Recherches 12113 dans le cadre de l'élaboration de l'EIE et du PGEP pour la transformation de ce Périmètre de Recherches 12113 en Permis d'Exploitation conformément à la loi minière en vigueur en République Démocratique du Congo

En foi de quoi nous avons dressé le Présent Procès Verbal au jour, mois et an ci-dessus.

Fait à Lubumbashi, le 05/01/2012

Pour CHEMICALS OF AFRICA

Papy MUHEMPA

Nestor KAMBAJ MBAZ

Pour les populations des entités

Chap. Mashimikela